

# ● L'action sociale de la CARSAT Normandie pour les retraités

Notre politique d'action sociale est centrée sur la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Ecoute des besoins, évaluation globale, diversification des offres de services, contribution à l'amélioration des conditions d'hébergement dans les lieux de vie collectifs sont les axes forts de cette politique.

Nous finançons pour cela des prestations individuelles pour le maintien à domicile. Nous attribuons aussi des prêts ou subventions aux établissements d'hébergement pour personnes âgées et des subventions aux associations à vocation sanitaire.

Ces prestations ne constituent en aucun cas un droit mais une possibilité de participation financière dans le cadre de l'action sociale extra-légale. Elles sont prélevées sur le Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale en faveur des personnes âgées.

**Retrouver le service des aides financières**

**Internet : [www.carsat-normandie.fr](http://www.carsat-normandie.fr)**

(rubrique : les retraités/les aides financières)

La CARSAT Normandie appartient au régime général de la Sécurité sociale.

Elle intervient dans les domaines de la santé et de la retraite auprès des salariés, des retraités et des entreprises de Haute et Basse-Normandie.

**CARSAT Normandie**  
**Assurer la retraite, protéger la santé**

**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Normandie

Avenue du Grand Cours - 76028 ROUEN Cedex 1  
[www.carsat-normandie.fr](http://www.carsat-normandie.fr)

**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Normandie

## **Le plan d'actions personnalisé**

*Un soutien financier pour mieux vieillir à la maison*



Conception Réalisation : CARSAT Normandie - 10677 - 01/11

SECURITE SOCIALE  
**l'Assurance Retraite Normandie**

# Plan d'actions personnalisés

## Qu'est-ce qu'un plan d'action personnalisé (PAP) ?

Le plan d'actions personnalisés, est un dispositif d'aides financières qui prend en compte les attentes et les besoins de plus en plus diversifiés des retraités.

Il s'adresse aux personnes relativement autonomes, mais nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur santé, de leurs ressources et de leurs conditions de vie à domicile.

## Quelles sont les conditions à remplir ?

### Vous devez :

- avoir au moins 55 ans,
- être titulaire d'une retraite du régime général de la Sécurité sociale,
- résider dans les départements normands,
- être classé en GIR 5 ou 6\*.

\* Le GIR (Groupe ISO Ressources) représente le degré ou la classification de dépendance d'une personne. (GIR 5 : dépendance légère, GIR 6 : pas de dépendance notable)

## Quel est le montant de l'aide ?

Il varie en fonction des dépenses dans la limite d'un plafond de 3000 € et des ressources du retraité.

## Quelles prestations peuvent être prises en charge ?

### La participation financière de la CARSAT Normandie concerne des services très diversifiés. Quelques exemples :

- Aide ménagère à domicile,
- Aide au ménage, entretien du linge, gros travaux de nettoyage,
- Aide aux courses, à la préparation des repas, frais de portage de repas, repas en structures,
- Accompagnement aux transports,
- Aide à la toilette, dépenses pour les protections hygiéniques, soins de pédicurie, aide psychologique,
- Installation de la télé-assistance, abonnement à la télé-assistance, garde de nuit itinérante,
- Petits travaux, jardinage,
- Aide à l'hébergement temporaire, accueil de jour, accueil de nuit,
- Sorties accompagnées, aide au maintien du lien social (Clubs), aide à la gestion administrative,
- Atelier mémoire, atelier équilibre, atelier nutrition...

## En pratique, comment ça marche ?

L'assuré remplit une demande d'aide sur un imprimé unique et l'adresse à la CARSAT Normandie (avenue du Grand Cours - 76028 Rouen Cedex 1).

Cet imprimé est téléchargeable sur le site [www.carsat-normandie.fr](http://www.carsat-normandie.fr)

ou bien disponible auprès :

- du service des aides financières de la CARSAT Normandie,
- du service social de la CARSAT Normandie,
- des agences retraite de la CARSAT Normandie,
- des CCAS (centres communaux d'action sociale) des CLIC (centres locaux d'information et de coordination), des associations de maintien à domicile les plus proches de chez vous,

La CARSAT Normandie instruit le dossier et confie à un personnel qualifié l'évaluation des besoins du retraité à son domicile. Elle l'en informe par courrier.

L'évaluateur décèle les besoins et établit avec le retraité, si nécessaire, un Plan d'Actions Personnalisé.

La CARSAT Normandie étudie le Plan d'Actions Personnalisé et notifie sa décision de financement au retraité.

Dans le cadre d'un plan d'action personnalisé, le retraité peut faire appel aux fournisseurs de services de son choix : structure conventionnée avec la CARSAT Normandie, association, entreprise privée, particulier...

## ATTENTION !

L'aide financière attribuée dans le cadre d'un plan d'actions personnalisés ne peut pas se cumuler avec la majoration pour tierce personne, l'allocation compensatrice versée au titre de l'aide sociale ou l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).